



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 17 décembre 2013 à 20 h 03 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général, le directeur général adjoint et trésorier ainsi que la greffière sont présents.

**RÉSOLUTION 2013-12-709**  
**SÉANCE D'INFORMATION - RÈGLEMENT RV-1441-016**

Madame la mairesse Marlene Cordato explique les dispositions du Règlement RV-1441-016 et les conséquences de son adoption.

Règlement RV-1441-016 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la protection du littoral, des rives et des plaines inondables.

Période de questions et commentaires

Après avoir expliqué le Règlement RV-1441-016, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

Les interventions faites à cette occasion sont consignées au compte-rendu de la séance de consultation.

**RÉSOLUTION 2013-12-710**  
**RÈGLEMENT RV-991-21-8 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 novembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR : M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR : MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-991-21-8 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-711**  
**RÈGLEMENT RV-1476-3 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 décembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR : M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR : MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1476-3 modifiant le Règlement RV-1476 sur le programme de crédit de taxes à l'égard des immeubles situés dans les parcs industriels de la municipalité.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-712**  
**RÈGLEMENT RV-1519-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 décembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR : M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR : MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1519-1 modifiant un objet et le montant de l'emprunt décrétés par le Règlement RV-1519 ayant trait au remplacement d'équipements à l'aréna.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-713  
RÈGLEMENT RV-1552 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 novembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR : M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR : MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1552 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-714  
RÈGLEMENT RV-1553 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 décembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR : M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR : MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1553 décrétant le retrait du caractère de rue d'une partie du lot 2 109 472 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-715  
RÈGLEMENT RV-1554 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 novembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR : M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR : MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1554 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-716  
RÈGLEMENT RV-1125-1**

Madame Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1125-1 modifiant le Règlement RV-1125 concernant le mode de tarification à l'égard de la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière.

**RÉSOLUTION 2013-12-717  
RÈGLEMENT RV-1441-016**

Madame Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-016 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la protection du littoral, des rives et des plaines inondables.

**RÉSOLUTION 2013-12-718  
RÈGLEMENT RV-1529-1**

Madame Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1529-1 modifiant le Règlement RV-1529 concernant l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

**RÉSOLUTION 2013-12-719  
ACQUISITION DES LOTS 2 504 624, 2 504 625 ET 2 769 590 – DOSSIER  
1884**

PROPOSÉ PAR : M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR : M. DANIEL KAESER

D'approuver l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, propriété de Bock Capital inc. au montant de 2 100 000 \$ plus les taxes, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1529-1.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-720  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT –  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-  
PART**

PROPOSÉ PAR : M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert prévoyant des revenus et dépenses de 2 062 219 \$;

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 168 688 \$ plus taxes applicables;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02 792 01 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-721  
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DES LAURENTIDES  
(CITL) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET VERSEMENT DE LA  
QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR : M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR : M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) pour le transport régulier prévoyant des revenus et dépenses de 47 436 898 \$;

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) pour le service de transport adapté prévoyant des revenus et dépenses de 3 745 502 \$;

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 1 167 983 \$;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02 370 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-722  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-  
PART**

PROPOSÉ PAR : M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR : MME LORI DOUCET

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des revenus et dépenses de 22 022 001 \$;

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 5 025 158 \$;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02 211 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-723  
ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES  
SERVICES AUX SINISTRÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE –**

PROPOSÉ PAR : MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR : MME LYNE LEVERT

D'approuver le renouvellement de l'entente établissant les paramètres de collaboration entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre pour les années 2014, 2015 et 2016;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente;

D'autoriser le paiement d'une contribution annuelle pour l'année 2014-2015 au montant de 4 062,15 \$ et pour les années subséquentes 2015-2016 et 2016-2017. Cette somme est calculée en fonction de la population de la Ville et d'une contribution par habitant et sera ajustée chaque année en fonction du nombre d'habitants selon l'article 10.1 de l'entente « Services aux sinistrés ».

Adoptée

Tous les membres du conseil ayant renoncé à l'avis de convocation acceptent de considérer le sujet suivant :

**RÉSOLUTION 2013-12-724  
ENGAGEMENT – POSTE DE MENUISIER SYNDIQUÉ RÉGULIER À  
TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR : MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR : M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement de monsieur Jean-Pierre Mercier au poste de menuisier syndiqué régulier à temps complet au Service des travaux publics, vers le 6 janvier 2014, selon les conditions énumérées à la recommandation du 16 décembre 2013, préparée par madame Karoline Cyr, conseillère SST et relations de travail au Service des ressources humaines et de la paie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-12-725  
DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – MONSIEUR  
LE CONSEILLER JONATHAN THIBAUT**

Madame la greffière informe le conseil à l'effet que le conseiller Jonathan Thibault a déposé ce jour même une déclaration d'intérêts pécuniaires amendée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Bordeleau  
Article 4

Monsieur Gilles Sauriol  
Article 2b)

**RÉSOLUTION 2013-12-726  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR : M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 20 h 25.

Adoptée

---